



Scientific Publishing Unit



# Buhūth

**Journal of Humanities,  
Social Sciences & Education**

A peer reviewed Academic Journal

**Issue 12 – December 2021- Part 3**

ISSN 2735-4822 (Online) \ ISSN 2735-4814 (print)



Editor-in-Chief

**Prof. Dr. Amira Ahmed Youssef**  
Professor of Linguistics  
Ain Shams University

Co-Editor-in-Chief

**Prof. Hanan Mohamed Elshair**  
Professor of Educational Technology  
Faculty of Women, Ain Shams University

Managing Editor

**Dr. Sara Mohamed Amin Ismail**  
Lecturer in Educational Technology  
Faculty of Women, Ain Shams University

Assistant Editor

**Ms. Heba Mamdouh Mukhtar Mohamed**

Website

**Ms. Nagwa Azzam Ahmed Fahmy**

**Ms. Doaa Farag Ghreab**

Buhuth is a peer-reviewed academic e-journal published by the Faculty of Women, Ain Shams University. Buhuth encourages submission of original research from a wide range of disciplines such as social sciences, humanities and education



## (Problématique de la traduction des termes juridiques polysémiques)

**Ména-t-Allah Anis Mahmoud**

Assistante au département de langue et de littérature françaises  
Faculté des Jeunes Filles - Université Ain Chams - Égypte -  
[menatallahanismahmoud@women.asu.edu.eg](mailto:menatallahanismahmoud@women.asu.edu.eg)

**Dr. Chérine Mohamed Zaki**

Professeur-adjoint de linguistique au  
département de langue et de littératures  
françaises - Faculté des Jeunes Filles –  
Université Ain Chams - Égypte -  
[cherinezaki@yahoo.com](mailto:cherinezaki@yahoo.com)

**Dr. Rabab Hamdy Kandil**

Professeur-adjoint de traduction au  
département de français - Faculté des  
Langues (Al-Asun) –  
Université Ain Chams - Égypte –  
[rabab\\_kandil@hotmail.com](mailto:rabab_kandil@hotmail.com)

**Dr. Rania Mohamed Ahmed**

Maître de conférences au département de langue et de littératures françaises –  
Faculté des Jeunes Filles - Université Ain Chams - Égypte –  
[rania.elleithy@women.asu.edu.eg](mailto:rania.elleithy@women.asu.edu.eg)

### Résumé :

La polysémie représente un défi si épineux que nombreux traducteurs risquent de conquérir le domaine de la traduction juridique. Un terme juridique est considéré comme polysémique s'il possède plusieurs sens. En fait, il existe deux types de polysémie : externe et interne. La polysémie externe fait référence aux termes juridiques ayant plusieurs sens employés à la fois dans la langue courante et dans le langage juridique. Quant à la polysémie interne, elle concerne les termes dont les sens sont multiples au sein du langage juridique. Afin de traduire les termes polysémiques, le traducteur peut bien recourir à quelques procédés de traduction, à savoir : la modulation, l'équivalence et l'interprétation.

**Mots-clés :** La traduction, la polysémie, la modulation, l'équivalence et l'interprétation.

## Introduction :

La polysémie est définie par Dubois (1994) comme « *la propriété d'un signe linguistique qui a plusieurs sens* » (p.369). Il est à noter que les sens nouveaux d'un terme ne rendent pas inutilisables les sens premiers. En fait :

Le sens nouveau, quel qu'il soit, ne met pas fin à l'ancien. Ils existent tous les deux l'un à côté de l'autre. Le même terme peut s'employer tout à tour, au sens abstrait ou au sens concret. À mesure qu'une signification nouvelle est donnée au mot, il a l'air de se multiplier et de produire des exemplaires nouveaux, semblables de forme, mais différents de valeur. (Bréal, 1897, pp. 154-155)

Ce phénomène constitue selon Cornu (2005) une marque essentielle du vocabulaire juridique. En fait, la polysémie juridique regroupe deux catégories : la polysémie externe et la polysémie interne. Dans cet article, nous allons exposer quelques termes polysémiques tirés des textes onusiens publiés en français et en arabe. De plus, nous allons proposer des procédés de traduction pour aider le traducteur à décoder les termes polysémiques, à savoir : la modulation, l'équivalence et l'interprétation.

### **1. La polysémie externe :**

La polysémie externe est qualifiée d'une « *double appartenance des termes du vocabulaire juridictionnel (VJs) qui fonctionnent aussi – à des sens identiques ou partiellement modifiés – dans le vocabulaire général (VG)* » (Preda, s.d. p.3). Ces termes, même s'ils sont parfois employés dans la langue courante, se dotent d'autres sens dans le domaine juridique.

#### **1.1 Différence de connotations**

Entre la langue courante et le langage juridique, un pas est à franchir. Les connotations des termes de langue générale changent lorsqu'ils sont employés dans le domaine juridique. Même si le traducteur parvient aux sens requis des termes, ces derniers ne sont pas adaptés à la culture cible. Pour cette raison, le

traducteur est amené à recourir à la modulation. Ce procédé sert à éviter l'emploi « *d'un mot ou d'une expression qui passe mal dans la langue d'arrivée* »<sup>1</sup>.

## 1. Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Version française	Traduction erronée	Traduction par modulation (Version arabe)
<b>Article 14 :</b> « <i>Tout État partie peut déclarer ... qu'il reconnaît la compétence du Comité pour ... examiner des <u>communications</u> émanant de personnes ou de groupes de personnes relevant de sa juridiction</i> »	المادة ١٤ : لأية دولة طرف أن تعلن ... أنها تعترف باختصاص اللجنة في ... دراسة <u>الاتصال</u> المقدم من الأفراد أو من جماعات الأفراد الداخليين في ولاية هذه الدولة الطرف	المادة ١٤ : «لأية دولة طرف أن تعلن ... أنها تعترف باختصاص اللجنة في ... دراسة <u>الرسائل</u> المقدمة من الأفراد أو من جماعات الأفراد الداخليين في ولاية هذه الدولة الطرف»

Le terme polysémique « *communications* » rime au « *fait de communiquer, d'établir une relation avec (qqn, qqch.)* » (Le Robert, s.d.) qui équivaut à « *اتصال* » (Idriss, 2005, p.274). Il désigne aussi l'« *ensemble des techniques médiatiques d'information et de publicité* » (Le Robert, s.d.), dans ce cas, l'équivalent est « *وسائل الاتصال* » (Idriss, 2005, p.274). Revenons au contexte, il s'agit d'une sorte de correspondance entre les personnes et le Comité en vue de déclarer la compétence de ce dernier. L'équivalent « *تواصل* » est adéquat, mais une traduction où s'emploie ce terme sera vague : « *ودراسة التواصل المقدم من* » «الأفراد». Nous conseillons donc le traducteur d'employer un autre terme. Le traducteur de la version arabe a opté pour le terme « *رسائل* » comme suit : « *أنها تعترف باختصاص اللجنة في استلام ودراسة الرسائل المقدمة من الأفراد* ». Le sens voulu du terme est donc transmis sans trahison au texte source et en prenant en considération le destinataire.

<sup>1</sup> [https://www.9h05.com/wa\\_files/Les\\_20proce\\_CC\\_81de\\_CC\\_81s\\_20de\\_20la\\_20traduction.pdf](https://www.9h05.com/wa_files/Les_20proce_CC_81de_CC_81s_20de_20la_20traduction.pdf)



## 1. Convention relative aux droits des personnes handicapées

Version française	Traduction erronée	Traduction par équivalence (Version arabe)
<b>Article 16.5 :</b> « <i>Les États Parties ... garantissent que les cas d'exploitation ... donnent lieu à des <u>poursuites</u> »</i>	المادة ١٦.٥ : تضع الدول الأطراف تشريعات ... لكفالة التعرف على حالات الاستغلال ... وعند الاقتضاء، <u>المتابعات</u>	المادة ١٦.٥ : «تضع الدول الأطراف تشريعات ... لكفالة التعرف على حالات الاستغلال ... وعند الاقتضاء، <u>المقاضاة</u> <u>عليها</u> »

Le terme « *poursuite* » vise l' « *ensemble des actes accomplis par le ministère public, certaines administrations ou la victime d'une infraction, dans le but de saisir les juridictions répressives compétentes et d'aboutir à la condamnation du coupable* » (Guinchard, 2017, p.1559). Dans la langue courante, ce terme signifie l'action de « *suivre, continuer* » (Le Robert, s.d.). Comme ce texte est juridique, l'emploi des équivalents « *مواصلة- متابعة* » (Idriss, 2005, p.955) semble inadéquat. L'équivalent qui convient à la définition du terme est « *الملاحقة* » (Najjar et al., 1983, p.224). La version arabe opte pour un autre terme « *المقاضاة* », autant correct que minutieux car il implique la notion de la condamnation de celui qui a commis un des actes déplorables

## 2. Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement 1960

Version française	Traduction erronée	Traduction par équivalence (Version arabe)
<b>Article 4 :</b> « <i>Les États ... s'engagent ... à ... promouvoir, par des méthodes adaptées ... aux <u>usages</u> nationaux, l'égalité de chance</i> »	المادة ٤ : تتعهد الدول ... عن طريق أساليب ملائمة ... <u>للاستخدامات</u> السائدة في البلاد، دعم تكافؤ الفرص	المادة ٤ : «تتعهد الدول ... عن طريق أساليب ملائمة ... <u>للعرف</u> السائد في البلاد، دعم تكافؤ الفرص»

Le sens premier du terme « usages » est l' « action ... de se servir de quelque chose » (Le Robert, s.d.), son équivalent est « الاستخدام » (Idriss, 2005, p.1247). Néanmoins, cette définition n'a rien à voir avec le contexte. Dans le domaine juridique, ce terme regroupe les « règles non écrites suivies par les habitants de certaines régions ou par des personnes exerçant des professions déterminées qu'ils considèrent obligatoires pour régler leurs rapports » (Braudo, s.d.). Consultant le dictionnaire juridique bilingue, le traducteur trouve l'équivalent : « العرف » (Najjar et al., 1983, p.284), figurant également dans la version arabe : « عن طريق أساليب ملائمة للظروف والعرف السائد في البلاد ».

### 1.3 Différence de référents

Les référents des termes polysémiques posent un problème de traduction. La meilleure option dans ce cas est de recourir au procédé de l'interprétation. Selon Lederer (1994), l'interprétation consiste à « comprendre le texte original ... et à exprimer dans une autre langue les idées comprises et les sentiments ressentis » (p.11).

### Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Version française	Version arabe	Traduction par interprétation
Article 20.2 : « ... Une réserve sera considérée comme <u>rentrant</u> ... si les deux tiers au moins des Etats parties à la Convention élèvent des objections »	المادة ٢٠.٢ : « ... ويعتبر التحفظ <u>منافياً أو تعطيئياً</u> إذا اعترض عليه ما لا يقل عن ثلثي الدول الأطراف في هذه الاتفاقية »	المادة ٢٠.٢ : ... ويعتبر التحفظ <u>منافياً</u> إذا اعترض عليه ما لا يقل عن ثلثي الدول الأطراف في هذه الاتفاقية.



L'adjectif « *rentrant* », dont le synonyme est « *escamotable* », se réfère à quelque chose rompu ou cassé (Le Robert, s.d.). Ce synonyme est évidemment hors-contexte. La version arabe offre deux équivalents pour ledit adjectif : « *منافيا أو تعطيليا* ». Le terme « *تعطيلي* » renvoyant au sens premier du terme est hors contexte. L'autre équivalent « *منافي* » est plus adéquat, car il est fréquemment employé dans les textes juridiques pour mettre un terme à une clause ou un acte.

## 1. La polysémie interne

La polysémie interne caractérise les termes qui ont plusieurs sens dans le système juridique. Le langage juridique accorde à un seul terme plusieurs significations. Le traducteur n'a d'autres options que de recourir au contexte afin de choisir pour un terme son équivalent convenable.

## 1. Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Extrait 1 :

Version française	Traduction erronée	Traduction par équivalence (Version arabe)
<b>Préambule :</b> « <i>Considérant que la Déclaration des Nations Unies ... [résolution 1904(XVIII) de l'Assemblée générale] ...</i> »	الديباجة: وإذ تري أن إعلان الأمم المتحدة ... 1963 (إلغاء عقد الجمعية العامة 1904 (د-18)) ...	الديباجة: « وإذ تري أن إعلان الأمم المتحدة ... 1963 (قرار الجمعية العامة 1904 (د-18)) ... »

Le terme polysémique « *résolution* » revient à un « *texte adopté par un organe d'une organisation internationale ou par une conférence internationale* » (Guinchard, 2017, p.1804). Il renvoie également à l'« *anéantissement rétroactif (conventionnel, judiciaire ou unilatéral) d'un contrat synallagmatique pour cause d'inexécution ou de mauvaise exécution.* » (Lexique des termes juridiques, s.d., p.24). Pour que le traducteur puisse déterminer le sens requis de ce terme, il lui incombe de se référer au contexte.

Revenant au préambule, il s'agit d'une décision qui revêt d'une nature juridique, ce qui correspond à la première définition. L'équivalent adéquat sera donc « قرار » comme il est évoqué dans la version arabe.

Extrait 2 :

Version française	Traduction erronée	Traduction par équivalence (Version arabe)
<b>Article 11.3 :</b> « <i>Le Comité ne peut connaître d'une affaire qui lui est soumise ... qu'après s'être assuré que tous <u>les recours</u> internes disponibles ont été utilisés</i> »	<b>المادة ٣.١١ :</b> تنظر اللجنة في أية مسائل محالة إليها ... بعد الاستيثاق من أنه تم اللجوء إلى جميع طرق <u>الرجوع</u> المحلية المتوفرة	<b>المادة ٣.١١ :</b> « تنظر اللجنة في أية مسائل محالة إليها ... بعد الاستيثاق من أنه تم اللجوء إلى جميع طرق <u>التظلم</u> المحلية المتوفرة »

Le « recours » implique « le fait d'en appeler à une tierce personne ou à une institution, pour obtenir la reconnaissance d'un droit qui a été méconnu » (Braudo, s.d.). Ayant saisi le sens de ce mot, et l'ayant placé dans son contexte, le traducteur doit ensuite consulter un dictionnaire bilingue. Parmi les équivalents de ce terme, figurent : « طعن- رجوع » (Najjar et al., 1983, p.241). La version arabe a opté pour « تظلم ». Cet équivalent est similaire à ceux proposés par le dictionnaire bilingue. Par conséquent, la traduction est conforme au contexte d'origine.

## 2. Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement 1960

Extrait 1 :

Version française	Traduction erronée (Version arabe)	Traduction par équivalence
Article 16.2 : « <i>La dénonciation</i> sera notifiée par un instrument écrit ... »	المادة ٢.١٦ : يبلغ الانسحاب في وثيقة مكتوبة تودع لدى الأمين العام لمنظمة الأمم المتحدة للتربية والعلم والثقافة	المادة ٢.١٦ : «يبلغ النقص في وثيقة مكتوبة تودع لدى الأمين العام لمنظمة الأمم المتحدة للتربية والعلم والثقافة»

Le terme « *dénonciation* » renvoie à l' « *acte par lequel une partie à un traité met fin à son engagement* » (Guinchard, 2017, p.720). Dans le droit du travail, il désigne l'« *acte par lequel l'une ou l'autre des parties à une convention collective à durée indéterminée entend se dégager de l'accord* » (Guinchard, 2017, p.720). Pour la procédure pénale, il s'agit de l' « *acte par lequel un citoyen signale aux autorités policières, judiciaires ou administratives une infraction commise par autrui* » (Guinchard, 2017, p.720). Dans la procédure civile, il fait référence à la « *notification d'un acte de procédure à une personne qui n'en est pas le destinataire mais qui a néanmoins intérêt à le connaître.* » (Guinchard, 2017, p.720) Parmi les équivalents proposés par le dictionnaire bilingue de Najjar et al. (1983) figure : « *نقض* » (p.96). Selon ce dictionnaire bilingue, cet équivalent signifie l'acte par lequel un Etat informe les parties d'une convention qu'il refuse de renouveler une convention devenant invalide. Cette définition va de pair avec la première définition déjà proposée. Dans la version arabe, l'équivalent est « *الانسحاب* ». Nous estimons que ce dernier n'est pas conforme au sens. Il ne s'agit pas du retrait d'une convention en vigueur, mais plutôt de son annulation définitive. Par conséquent, l'équivalent « *نقض* » représente le bon choix.

Extrait 2 :

Version française	Traduction erronée	Traduction par équivalence (Version arabe)
<p><b>Article 14 :</b> « <i>La présente Convention ... entrera en vigueur ... trois mois après le dépôt de son instrument de ratification, <u>d'acceptation</u> ou <u>d'adhésion</u> »</i></p>	<p>المادة ١٤: وتصبح الاتفاقية نافذة ... بعد انقضاء ثلاثة أشهر على تاريخ إيداع وثيقة التصديق أو <u>القبول المعلق أو الانتساب</u></p>	<p>المادة ١٤: «وتصبح الاتفاقية نافذة ... بعد انقضاء ثلاثة أشهر على تاريخ إيداع وثيقة التصديق أو <u>القبول أو الانضمام</u>»</p>

Le terme polysémique « *acceptation* » se dote de deux sens. Il désigne « *le fait par une personne de déclarer souscrire à l'offre d'engagement qui lui est proposée : elle constitue la marque apparente du consentement* » (Braudo, s.d.), son équivalent est « *القبول* » (Najjar et al., 1983, p.3). De plus, l'« *acceptation* » renvoie à l'« *engagement par lequel le tiré s'engage à payer à l'échéance le montant de la lettre de change, au bénéficiaire de celle-ci ou plus généralement à son porteur* » (Guinchard, 2017, p.36), son équivalent sera « *القبول المعلق* » (Idriss, 2005, p.27). L'article stipule que la convention entrera en vigueur trois mois à la suite du dépôt des instruments d'acceptation. Le traducteur saisit qu'il s'agit de la première définition et de l'équivalent « *القبول* ». Ce dernier figure dans la version arabe de l'article comme suit « *بعد انقضاء ثلاثة أشهر على تاريخ إيداع وثيقة التصديق أو القبول أو الانضمام* », ce qui rend la traduction adéquate.

Quant à l'« *adhésion* », elle s'applique à l'« *acte en principe unilatéral par lequel les organisations professionnelles ou syndicales, ou les employeurs, entendent devenir partie à une convention collective déjà entrée en vigueur pour l'appliquer, soit dans son intégralité, soit partiellement* » (Guinchard, 2017, p. 101). Dans le droit international public, ledit terme désigne l'« *acte par lequel un État ou une organisation internationale qui n'a participé à la négociation d'un traité et ne l'a, par conséquent, ni approuvé ni signé, consent à être lié par lui* ». Une autre définition est l'« *acte par lequel un État ou une*

*organisation internationale devient membre d'une organisation internationale* » (Guinchard, 2017, p.101). Ce terme est traduit par « الانتساب » (Idriss, 2005, p.34). Si cet équivalent est correct dans la langue courante, il est ambigu dans le langage juridique. D'autre part, l'équivalent allant de pair avec lesdites définitions est « الانضمام » (Najjar et al., 1983, p. 13), employé également dans la version arabe.

### **Conclusion :**

Le traducteur est dorénavant conscient du défi de la polysémie juridique. Par le biais des exemples tirés de notre corpus, nous avons pu détecter les termes polysémiques. De plus, nous avons montré à quel point les procédés de la modulation, de l'équivalence et de l'interprétation sont indispensables pour la traduction de ces termes.

## Références :

### Corpus :

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

<https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CERD.aspx>

الاتفاقية الدولية للقضاء على جميع أشكال التمييز العنصري

<https://www.ohchr.org/AR/ProfessionalInterest/Pages/CERD.aspx>

Convention relative aux droits des personnes handicapées

<https://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>

اتفاقية حقوق الأشخاص ذوي الإعاقة

<https://www.ohchr.org/AR/HRBodies/CRPD/Pages/ConventionRightsPersonsWithDisabilities.aspx>

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

<https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx>

اتفاقية القضاء على جميع أشكال التمييز ضد المرأة

<https://www.ohchr.org/ar/professionalinterest/pages/cedaw.aspx>

Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement

[http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=12949&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=12949&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

اتفاقية مكافحة التمييز في مجال التعليم

<http://hrlibrary.umn.edu/arab/b014.html>

### **Ouvrages consultés :**

Bréal, M. (1897). *Essai de sémantique (science des significations)*. Hachette.

Cornu, G. (2005). *Linguistique juridique*. Montchrestien.

Lederer, M. (1994). *La traduction d'aujourd'hui. Le modèle interprétatif*. Hachette.

### **Articles de revue consultés :**

Vaupot, S. (2009). L'enseignement de la terminologie juridique française à un public slovène. *Terminology*, 15 (1), 119-143. Consulté le 30 avril 2021 sur <https://www.readcube.com/articles/10.4312%2Flinguistica.53.2.103-113>

### **Thèse :**

Preda, M. (s.d.). La polysémie des termes juridictionnels [Thèse de doctorat, Roumano-américaine Univesité], Craiova. [http://cis01.central.ucv.ro/revista\\_scol/site\\_ro/2012/lexicologie/preda.pdf](http://cis01.central.ucv.ro/revista_scol/site_ro/2012/lexicologie/preda.pdf)

## Dictionnaires :

Dubois, J. (1994). Polysémie. Dans *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Larousse.

Idriss, S. (2005). Usage. Dans *Almanhal*. Dar El-adab.

## Dictionnaires électroniques :

Braudo, S. (s.d.). *Dictionnaire du droit privé*. <https://www.dictionnaire-juridique.com/>

Guinchard, S. (2017). *Le Lexique des termes juridiques*. [http://bibliotheque.pssfp.net/livres/LEXIQUE\\_DES\\_TERMES\\_JURIDIQUES\\_2017\\_2018.pdf](http://bibliotheque.pssfp.net/livres/LEXIQUE_DES_TERMES_JURIDIQUES_2017_2018.pdf)

Le Robert. (s.d.). *Le Robert en ligne*. <https://dictionnaire.lerobert.com/>

Najjar, I., Chellalah, Y. & Zaki, A. (1983). *Dictionnaire juridique français - arabe*. [https://books.google.com/books/about/Dictionnaire\\_juridique.html?id=nbh6PQAACAAJ](https://books.google.com/books/about/Dictionnaire_juridique.html?id=nbh6PQAACAAJ)



## (إشكالية ترجمة المصطلحات القانونية متعددة المعاني)

منة الله أنيس محمود فاضل  
باحثة ماجستير - قسم اللغة الفرنسية وآدابها  
كلية البنات - جامعة عين شمس - مصر

[menatallahanismahmoud@women.asu.edu.eg](mailto:menatallahanismahmoud@women.asu.edu.eg)

د/ رباب حمدي قنديل  
أستاذة الترجمة المساعد بقسم اللغة الفرنسية -  
كلية الألسن - جامعة عين شمس - مصر  
[rabab\\_kandil@hotmail.com](mailto:rabab_kandil@hotmail.com)

د/ شيرين محمد زكي  
أستاذة اللغويات المساعد بقسم اللغة الفرنسية وآدابها  
كلية البنات - جامعة عين شمس - مصر  
[cherinezaki@yahoo.com](mailto:cherinezaki@yahoo.com)

د/ رانيا محمد أحمد  
المدرس بقسم اللغة الفرنسية وآدابها  
كلية البنات - جامعة عين شمس - مصر  
[rania.elleithy@women.asu.edu.eg](mailto:rania.elleithy@women.asu.edu.eg)

### المستخلص:

تمثل المصطلحات القانونية متعددة المعاني تحدياً جسيماً لعدد كبير من المترجمين للحد الذي قد يمنعهم من شق طريقهم في مجال الترجمة القانونية. وتطراً هذه الظاهرة اللغوية إذا كان للمصطلح القانوني الواحد أكثر من معنى. وجدير بالذكر أن هناك نوعين من تعددية المعاني: تعددية خارجية وتعددية داخلية. تكون تعددية المعاني خارجية إذا كان للمصطلح أكثر من معنى في اللغة المتداولة واللغة القانونية على حد سواء. ومن ناحية أخرى، تكون التعددية داخلية إذا كان للمصطلح أكثر من معنى داخل حدود اللغة القانونية فقط. بهدف ترجمة هذه المصطلحات متعددة المعاني، يمكن للمترجم أن يلجأ إلى بعض تقنيات الترجمة، مثل: التطويع والتكافؤ والتفسير.

**الكلمات الدالة:** الترجمة - تعددية المعاني - التطويع - التكافؤ - التفسير.